



Règlement de jeu – « Thune ton Noël »

Article 1 – Organisation

La société **Citygo SAS**, 37 bis rue du Général Leclerc, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro **79945120800034**, dont le siège est situé 37 bis rue du Général Leclerc, 92130 Issy-les-Moulineaux ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Thune ton Noël** », se déroulant exclusivement en ligne du 01/11/2025 au 30/11/2025 à minuit inclus.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de l'Organisateur et de leur famille. La participation est limitée à **une seule inscription par personne** (même adresse e-mail). Toute tentative de participation multiple entraînera la nullité de l'ensemble des participations de la personne concernée.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, l'internaute doit :

1. Accéder au mini-site expérientiel « Thune ton Noël ».
2. Cliquer sur le bouton « **Commencer** » et jouer au principe inspiré du « Juste Prix ».
3. Saisir son adresse e-mail dans le formulaire de participation.

La participation est validée uniquement après soumission de l'adresse e-mail valide.

Article 4 – Désignation des gagnants

Un **tirage au sort aléatoire** parmi l'ensemble des participants valides sera effectué le **01/12/2025** à l'aide d'un logiciel informatique de sélection aléatoire (type Random.org ou équivalent).

- **Nombre de gagnants : 5.**
- Les gagnants seront contactés **par e-mail sous un délai d'une semaine** à compter du tirage.

- Sans réponse du gagnant dans un délai de 7 jours calendaires, son lot sera attribué à un suppléant désigné lors du tirage au sort.
-

Article 5 – Dotations

Les gagnants recevront les objets mis en jeu (valeur totale TTC : 1500€) non échangeables, non remboursables, ni convertibles en espèces ou en toute autre valeur.

Article 6 – Données personnelles

Les adresses e-mail collectées sont nécessaires pour la participation et l'organisation du tirage au sort. Elles seront utilisées uniquement par Citygo SAS pour :

- informer les gagnants,
- et, sous réserve de consentement explicite (case à cocher), envoyer des communications commerciales.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, en écrivant à : **support@citygo.me**.

Article 7 – Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, d'erreur technique ou de problème d'accès empêchant la participation.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible gratuitement sur le site de l'opération.